



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA
VALLÉE-DE-L'OR TENUE LE MERCREDI 20 JANVIER 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE À 10 H**

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

LES CONSEILLERS DE COMTÉ :

M. Carol Nolet, maire de la Municipalité de Belcourt

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

M. Réjean Guay, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de la Paroisse de Senneterre

M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre

M. Pierre Corbeil, maire de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

Sont également présents :

Me Linda Espera, greffière

Mme Sophie Richard-Ferderber, coordonnatrice en communication

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service de développement local et entrepreneurial

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement et directeur général adjoint

M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet adresse ses meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2021 à tous. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h 00.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

2.02 Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 001-01-2021

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé :

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

2.02 Adoption de l'ordre du jour

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020

2.04 Point d'information - Population 2021 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et droit de vote

2.05 Greffe – Règlement numéro 342-12-20 intitulé Règlement omnibus abrogeant plusieurs règlements - Adoption



3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 3.01 FQIS - 3^e appel de projets
- 3.02 FRR-volet 2 - Journal culturel l'Indice Bohémien - Approbation
- 3.03 Entente de partenariat CDES - Approbation

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

- 4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en décembre 2020 (MRC & TNO-Autres)
- 4.02 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 343-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement d'emprunt # 339-03-20 décrétant une dépense de 648 526 \$ et un emprunt de 648 526 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles
- 4.03 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 344-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'amélioration des écocentres et l'aménagement extérieur de certains édifices
- 4.04 RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 345-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de 4 camions de collecte
- 4.05 RM – Appel d'offres ENV-2021-001 concernant l'acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière - Autorisation
- 4.06 RM - Appel d'offres ENV-2021-002 concernant l'acquisition d'un camion transroulier - Autorisation
- 4.07 RM - Appel d'offres ENV-2021-003 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal - Autorisation
- 4.08 RM – Soumission ENV-2021-004 concernant la location d'une camionnette au CGER - Octroi
- 4.09 RM – Appel d'offres ENV-2021-005 concernant le broyage de bois à l'enviroparc - Autorisation
- 4.10 RM – Appel d'offres ADM-2021-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers de 2021 à 2023 - Autorisation
- 4.11 RM – Biens assurés auprès de la MMQ - Mise à jour

5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

- 5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre
- 5.02 RH – Recrutement international
- 5.03 RH – Structure organisationnelle 2021 – Adoption

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

- 6.01 Comité de suivi en évaluation foncière – Nomination des membres
- 6.02 Transport collectif Malartic
- 6.03 Règlement numéro 346-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement - Avis de motion et présentation
- 6.04 Premier projet de règlement 346-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement – Adoption
- 6.05 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-33 de la ville de Val-d'Or
- 6.06 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-36 de la ville de Val-d'Or
- 6.07 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-37 de la ville de Val-d'Or

7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point



8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

- 8.01 Procès-verbal de la rencontre du Comité multiressource consultatif de la MRC de La Vallée-de-l'Or du 20 novembre 2020 – Dépôt
- 8.02 Compte-rendu de la rencontre de la Table GIRT de la MRC de La Vallée-de-l'Or du jeudi 29 octobre 2020 – Dépôt
- 8.03 Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue du 22 septembre 2020 – Dépôt
- 8.04 Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue du 29 octobre 2020 – Dépôt

9.0 AFFAIRES DIVERSES

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020

Résolution # 002-01-2021

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020.

Adoptée

2.04 Point d'information - Population 2021 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et droit de vote

Municipalité/TNO	Désignation	Population 2021	Nombre de voix
Belcourt	M	218	1
Senneterre-Paroisse	M	1 152	1
Senneterre-Ville	V	2 759	1
Malartic	V	3 233	2
Rivière-Héva	M	1 503	1
Val-d'Or	V	33 024	5
Réservoir Dozois (Communauté anicinape de Kitcisakik)	TNO	262	-
MRC DE LA VALLEE-DE-L'OR		42 151	11

*Source : Gazette officielle du Québec, Partie II, page 5509A, Décret 1358-2020, (2020) 152^e année, n° 52A

Ces données de population servent de référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux.

2.05 Greffe – Règlement numéro 342-12-20 intitulé Règlement omnibus abrogeant plusieurs règlements - Adoption

RÉSOLUTION # 003-01-2021

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 342-12-20 intitulé Règlement omnibus abrogeant plusieurs règlements.

Adoptée



3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 FQIS - 3^e appel de projets

RÉSOLUTION # 004-01-2021

CONSIDÉRANT QUE le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) permet de soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reçoit et prend acte du compte-rendu daté du 8 décembre 2020 du Comité FQIS de la MRC (Comité) dans lequel il est recommandé au conseil des maires de distribuer une somme totale de 67 028 \$ entre deux organismes comme indiqué dans le tableau ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reçoit favorablement les recommandations du Comité étant donné le rôle que jouent ces deux organismes dans l'identification des besoins en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jaeline Rouleau et résolu unanimement d'accepter les recommandations formulées par le Comité dans le cadre du 3^e appel de projets (FQIS : 2020) et de distribuer une somme totale de 67 028 \$ entre L'Aile Brisée et Le Repère 649, comme indiqué dans le tableau ci-dessous; le tout en conformité avec l'Alliance pour la solidarité issue du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

Organisme	Projet	Municipalité	Montant accordé	Échéancier
L'Aile Brisée	Service de répit	Val-d'Or	49 528 \$	Mars 2022
Le Repère 649	Groupe social de prévention	Val-d'Or	17 500 \$	À déterminer
Solde :			67 028 \$	

Adoptée

3.02 FRR-volet 2 - Journal culturel l'Indice Bohémien - Approbation

RÉSOLUTION # 005-01-2021

CONSIDÉRANT QUE le Journal culturel l'Indice Bohémien a déposé une demande d'aide financière afin de maintenir ses activités et que ce journal contribue au rayonnement et à la vitalité culturelle de la région;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur la publicité, l'impression et la distribution des imprimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver une aide financière maximale de 4 000 \$ pour une année seulement via le FRR-volet 2, et ce, à condition pour le journal :

- **DE MAINTENIR** le nombre d'exemplaires distribués sur le territoire, soit 1 800 copies en 2019-2020;
- **DE MAINTENIR** les publications portant sur des initiatives d'artistes de la Vallée-de-l'Or, soit 44 articles en 2019-2020;
- **D'ASSURER** le maintien du nombre de lieux de distribution dans la Vallée-de-l'Or, soit 93 lieux;
- **D'ASSURER** la présence d'un représentant de la Vallée-de-l'Or sur le conseil d'administration;
- **DE TRANSMETTRE** un rapport d'activité ainsi que les états financiers de l'organisme à la MRC de La Vallée-de-l'Or, au plus tard le 28 février 2022.



Le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional.

Adoptée

3.03 Entente de partenariat MRCVO-CDES – Approbation

RÉSOLUTION # 006-01-2021

CONSIDÉRANT la mission en développement local de la Corporation de développement économique de Senneterre (CDES);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite consolider l'expertise du Service de développement local et entrepreneurial en positionnant ce service comme porte d'entrée à l'accès au soutien technique et financier de première ligne auprès des promoteurs, entreprises et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO et la CDES assurent ensemble une concertation avec les différents acteurs afin de favoriser le développement local et entrepreneurial du pôle de Senneterre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement :

- **D'APPROUVER** l'entente de partenariat à intervenir entre la MRCVO et la CDES pour une durée de 3 ans;
- **D'AUTORISER** l'octroi d'une aide financière de 75 000 \$ par année à la CDES;
- **D'AUTORISER** le directeur général et le préfet de la MRCVO à signer l'entente.

Adoptée

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en décembre 2020 (MRC & TNO-Autres)

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en décembre 2020 :

- MRC de La Vallée-de-l'Or : 5 394 099,88 \$;
- Salaires : 345 408,78 \$;
- TNO - Autres : 79 219,90 \$.

4.02 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 343-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement d'emprunt # 339-03-20 décrétant une dépense de 648 526 \$ et un emprunt de 648 526 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÉSOLUTION # 007-01-2021

Mme Catherine Larivière donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 343-01-21 modifiant le règlement d'emprunt # 339-03-20 décrétant une dépense de 648 526 \$ et un emprunt de 648 526 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles dont le texte est déposé séance tenante et recommande son adoption à une séance subséquente.

Adoptée



4.03 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 344-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'amélioration des écocentres et l'aménagement extérieur de certains édifices

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
RÉSOLUTION # 008-01-2021**

M. Pierre Corbeil donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 344-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'amélioration des écocentres et l'aménagement extérieur de certains édifices et recommande son adoption à une séance subséquente.

Adoptée

4.04 RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 345-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de 4 camions de collecte

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
RÉSOLUTION # 009-01-2021**

M. Jean-Maurice Matte donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 345-01-21 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de 4 camions de collecte et recommande son adoption à une séance subséquente.

Adoptée

4.05 RM – Appel d'offres ENV-2021-001 concernant l'acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière - Autorisation

Résolution # 010-01-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.06 RM - Appel d'offres ENV-2021-002 concernant l'acquisition d'un camion transroulier - Autorisation

Résolution # 011-01-2021

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'un camion transroulier :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 RM - Appel d'offres ENV-2021-003 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal - Autorisation

Résolution # 012-01-2021

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.08 RM – Soumission ENV-2021-004 concernant l'acquisition d'une camionnette - Autorisation

Résolution # 013-01-2021

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition d'une camionnette :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.09 RM – Appel d'offres ENV-2021-005 concernant le broyage de bois à l'enviroparc - Autorisation

Résolution # 014-01-2021

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant le broyage de bois à l'enviroparc :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 RM – Appel d'offres ADM-2021-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers de 2021 à 2023 - Autorisation

Résolution # 015-01-2021

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers de 2021 à 2023 :

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.11 RM – Biens assurés auprès de la MMQ - Mise à jour

Résolution # 016-01-2021

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des biens doit être faite par résolution pour modifier la liste des biens assurables auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de modifier la liste des biens assurables de la façon suivante :

- Retirer du tableau des emplacements : une guérite d'une valeur de 72 007\$;
- Retirer du tableau des véhicules : un VTT Kawasaki (ER-81) d'une valeur de 10 000\$;
- Retirer du tableau des véhicules : un Chevrolet Silverado (ER-13) d'une valeur de 47 095\$.

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 017-01-2021

CONSIDÉRANT les différents mouvements de main-d'œuvre qui ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jaeline Rouleau et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.02 RH – Recrutement international

Résolution # 018-01-2021

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de combler les postes de mécanicien au Québec et au Canada en raison d'une pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les tentatives de recrutement d'un mécanicien au Québec et au Canada n'ont jusqu'à maintenant pas porté fruit;

CONSIDÉRANT QUE Québec International propose une mission au Maroc en mai prochain sous forme virtuelle afin de recruter des candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines et des communications à participer à la mission de recrutement de Québec International au Maroc en mai prochain au coût de 3 000 \$ avant taxes et à signer les documents afférents.

Adoptée

5.03 RH – Structure organisationnelle 2021 - Adoption

Résolution # 019-01-2021

CONSIDÉRANT QUE certaines nouvelles orientations gouvernementales ont engendré des modifications à la structure organisationnelle de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC évoluent en fonction des mandats qui lui sont confiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter la structure organisationnelle de l'année 2021 déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée



6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

6.01 Comité de suivi en évaluation foncière – Nomination des membres

Résolution # 020-01-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit mettre en place un comité chargé du suivi de l'implantation et du fonctionnement de la division de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de suivi en évaluation foncière de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- M. Gérald Laprise, directeur général de la Ville de Malartic;
- M. Patrick Rodrigue, directeur général de la Ville de Senneterre;
- Mme Nathalie Savard, directrice générale de la Municipalité de Rivière-Héva;
- M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement et directeur général adjoint;
- Mme Jacinthe Pothier, aménagiste et coordonnatrice à l'évaluation foncière.

Adoptée

6.02 Transport collectif Malartic - Approbation

Résolution # 021-01-2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) en raison de la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de transport collectif de Malartic doit faire adopter un plan de rétablissement et de maintien de son offre de service, un plan d'optimisation des ressources ainsi qu'un budget pour l'année 2020 afin de bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver les documents suivants déposés séance tenante:

- le plan de rétablissement et de maintien de l'offre de service ;
- le plan d'optimisation des ressources;
- le budget 2020.

Adoptée

6.03 Règlement numéro 346-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement - Avis de motion et présentation

Résolution # 022-01-2021

M. Réjean Guay donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 346-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement dont le texte est déposé séance tenante.

Adoptée



6.04 Premier projet de règlement 346-01-21 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement – Adoption

Résolution # 023-01-2021

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement modifie le règlement de zonage # 229-06-07 afin d'apporter des précisions aux dispositions portant sur la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire en raison de son usage;

CONSIDÉRANT QUE les assemblées de consultation sont interdites en zone rouge et qu'en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le remplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours laquelle doit être obligatoirement annoncée par avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par M. Réjean Guay et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jaelin Rouleau et résolu unanimement :

- **D'ADOPTER** le premier projet de règlement 246-01-21 visant la modification du règlement de zonage # 229-06-07 ;
- **D'AUTORISER** la greffière à publier un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours, le tout, conformément à l'arrêté 2020-075 du 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Adoptée

6.05 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-33 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 024-01-2021

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2020-33 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 632-lb les usages 8559 – *Autres services professionnels miniers*, 644 – *Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds* ainsi que les carothèques;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser la greffière à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2020-33 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.06 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-36 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 025-01-2021

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2020-36 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 381-Rec l'usage 749 – *Autres activités récréatives*;



CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser la greffière à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2020-36 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.07 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-37 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 026-01-2021

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2020-37 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 671-Cb les usages 521 – *Vente au détail de matériaux de construction et de bois*, 522 – *Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer*, 523 – *Vente au détail de peinture, de verre et de papier de tenture* et 524 – *Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser la greffière à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2020-37 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point.

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

8.01 Procès-verbal de la rencontre du Comité multiressource consultatif de la MRC de La Vallée-de-l'Or du 20 novembre 2020 - Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité multiressource consultatif de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le vendredi 20 novembre 2020.

8.02 Compte-rendu de la rencontre de la Table GIRT de la MRC de La Vallée-de-l'Or du jeudi 29 octobre 2020 – Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Table GIRT de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 29 octobre 2020.

8.03 Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue du 22 septembre 2020 – Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue tenue le 22 septembre 2020.



8.04 Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue du 29 octobre 2020 – Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue tenue le 29 octobre 2020.

9.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Les données compilées sur le compostage seront transmises au membre du public qui s'enquiert de l'utilisation des bacs bruns sur notre territoire.

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 027-01-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à de 10 h 16.

Adoptée

Martin Ferron
Préfet

Linda Espera, notaire
Greffière